

La Liberté
1700 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 39'425
Parution: 6x/semaine

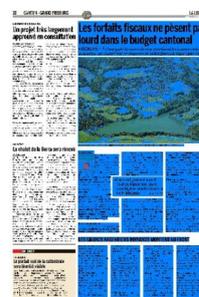
Thèmes fédéraux

Les forfaits fiscaux ne pèsent pas lourd dans le budget cantonal

FISCALITÉ • *Fribourg abrite moins de cent contribuables imposés selon la dépense. Ils s'acquittent en moyenne de 46 000 francs d'impôts par année.*



Les bénéficiaires du forfait fiscal apprécient, entre autres, les charmes de la vallée de la Jogne. VINCENT MURITH-A



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

WWW.FR.CH

N° de thème: 999.080

N° d'abonnement: 1088138

Page: 10

Surface: 72'453 mm²

La Liberté
1700 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 39'425
Parution: 6x/semaine

Thèmes fédéraux

PATRICK PUGIN

30 novembre



Le forfait fiscal n'est pas une tradition fribourgeoise. Dans le canton, 92 contribuables sont actuellement imposés selon la dépense. C'est peu comparé au voisin vaudois, où l'on dénombre près de 1400 bénéficiaires. C'est certes peu, mais vu la situation des finances cantonales, ça n'en demeure pas moins important aux yeux de l'argentier Georges Godel. Il faut donc se garder, selon lui, de se priver de cette source de revenus: «Car comme tout impôt, celui-ci sert à payer des prestations.»

Les forfaits fiscaux sont un poids plume dans le budget de l'Etat. Selon les dernières statistiques fiscales fribourgeoises – qui portent sur l'exercice 2012 – 84 forfaitaires se sont acquittés, en moyenne, d'un montant de 46 000 francs. Soit près de quatre millions de francs au total. «Ce montant englobe l'impôt cantonal, l'impôt communal et l'impôt fédéral direct», précise Alain Mauron, administrateur du Service cantonal des contributions (SCC)

Faible rendement

En 2012, les forfaits ne pesaient que 1,75 des 751 millions de francs de recette des impôts cantonaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques. Soit 0,23%. Pas grand-chose. Mais si cet impôt devait disparaître, les conséquences seraient fâcheuses pour Fribourg, assure le directeur des Finances Georges Godel. Il redoute particulièrement la perte de substance fiscale que pourraient enregistrer les cantons de Vaud ou Genève – qui contribuent fortement à la péréquation intercantonale... dont Fribourg bénéficie largement.

«Leur origine est avant tout européenne, avec une légère prédominance de Français»

ALAIN MAURON

Le rendement de l'impôt selon la dépense est faible à Fribourg. La moyenne

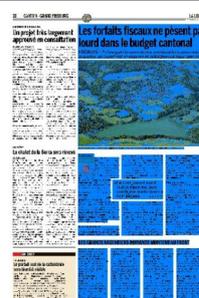
suisse se situe en effet à plus de 123 000 francs par contribuable. Cet écart s'explique aisément, selon Alain Mauron: «Nous n'accueillons pas de Michael Schumacher ou de tennismen français... Et le forfait étant calculé sur la base de la valeur locative, nous ne jouons pas dans la même division que d'autres: Charmey n'est pas Coligny!» Ceci explique cela.

Mais les forfaits fiscaux, pour autant qu'ils ne disparaissent pas le 30 novembre, rapporteront davantage dans les années à venir. «Ils ont été augmentés à compter du 1^{er} janvier 2014», indique Georges Godel. Un contribuable ressortissant de l'Union européenne (UE) – marié, sans enfants à charge, avec un revenu et une fortune imposables de respectivement 250 000 et 1 million de francs – paiera à l'avenir 77 700 francs d'impôts (cantonal, communal et fédéral) par année. Pour les contribuables hors UE, la facture minimale sera de 186 000 francs.

L'Europe d'abord

Le nombre de bénéficiaires du forfait fiscal ne cesse d'augmenter à Fribourg. En 2001, 41 contribuables étaient imposés selon la dépense, contre 92 aujourd'hui. Les montants encaissés n'ont eux aussi cessé de grimper: de 2,5 mio de francs en 2010 à plus de 4 mio aujourd'hui.

Le profil des bénéficiaires du forfait dans le canton? Secret fiscal oblige, le SCC ne saurait l'établir. Son administrateur Alain Mauron avance prudemment qu'il s'agit avant tout de personnes à la retraite. Leur origine? «Européenne avant tout, avec une légère prédominance de Français. On trouve également des Belges, des Allemands, des Anglais... Et quelques Russes», détaille encore Alain Mauron. Enfin, ces contribuables-là vivent essentiellement à Fribourg et dans son agglomération. On en trouve également à Charmey, Crésuz, Cerniat et Châtel-sur-Montsalvens. |



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

WWW.FR.CH

N° de thème: 999.080

N° d'abonnement: 1088138

Page: 10

Surface: 72'453 mm²

La Liberté
1700 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 39'425
Parution: 6x/semaine

Thèmes fédéraux

LES GRANDS ARGENTIERES ROMANDS MONTENT AU FRONT

Les cantons latins se sont déplacés hier à Berne pour monter au créneau contre l'initiative visant à abolir les forfaits fiscaux. Selon eux, son acceptation provoquerait le départ à l'étranger de nombreux contribuables, avec des pertes fiscales estimées à plus d'un milliard de francs.

En 2012, les 5634 bénéficiaires de l'imposition d'après la dépense ont apporté 695 millions de francs de recettes fiscales directes, a rappelé Maurice Tornay, président de la Conférence latine des directeurs cantonaux des finances (CLDF), devant les médias. «C'est davantage que les recettes cumulées de la vignette et de l'impôt sur les casinos», a souligné le ministre valaisan. Les cantons latins sont particulièrement concernés par les forfaits fiscaux, puisque 85% de leurs bénéficiaires résident

dans les cantons de Vaud (1396), Valais (1300), Tessin (877), Genève (710), Grisons (268) et Berne (211). Et avec le durcissement de la loi adoptée, les recettes devraient encore augmenter de 300 millions de francs par année dès 2016, a noté Maurice Tornay.

Si l'initiative est approuvée en votation le 30 novembre, les pertes fiscales devront être compensées par des hausses d'impôts et des baisses des prestations, avertissent les grands argentiers des cantons latins. Cela nuirait à l'attractivité économique de la Suisse. Le ministre vaudois des Finances Pascal Broulis a défendu le régime en vigueur en insistant sur les conditions précises qui le régissent. Cet impôt, qui ne concerne que les étrangers sans activité lucrative, est

fixé selon des lois et pas à la tête du client. «Il n'est pas négocié», a insisté le libéral-radical, mais se base sur le loyer et sur le train de vie des contribuables. De plus, les bénéficiaires des forfaits fiscaux versent au total quelque 60 millions de francs par année à l'AVS, alors qu'ils ne toucheront pas de rente. Et ils se montrent souvent très généreux envers les fondations et les activités culturelles et dans leurs dépenses de consommation en général, a ajouté Pascal Broulis.

Il n'y a aucune pression ou exigence internationale à l'abolition des forfaits fiscaux, a pour sa part argumenté le conseiller d'Etat genevois Serge Dal Busco. «Renoncer à cet impôt, c'est se tirer une balle dans le pied ou marquer un autogoal», a martelé le démocrate-chrétien.

ATS